



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(OCA)/MED IG.4/2
30 juin 1994

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole
relatif à la protection de la mer Méditerranée
contre la pollution résultant de l'exploration
et de l'exploitation du plateau continental,
du fond de la mer et de son sous-sol

Madrid, 13-14 octobre 1994

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

A leur Huitième réunion ordinaire (Antalya, 12-15 octobre 1993), les Parties contractantes ont accepté l'offre de l'Espagne et décidé de convoquer la Conférence de plénipotentiaires sur le projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol, à Madrid, Espagne, en octobre 1994, laquelle Conférence serait immédiatement précédée de la quatrième réunion d'experts méditerranéens, également convoquée au même lieu (UNEP(OCA)/MED IG.3/5).

A sa dernière réunion (Rabat, 8-9 juin 1994), le Bureau des Parties contractantes a décidé de convoquer la quatrième réunion d'experts à Madrid les 11 et 12 octobre 1994, et la Conférence de plénipotentiaires, également à Madrid, les 13 et 14 octobre 1994 (UNEP/BUR/44/4).

Il est escompté de la quatrième réunion d'experts qu'elle sera en mesure de résoudre les questions en suspens du projet de protocole afin de faciliter l'adoption de celui-ci par la Conférence des plénipotentiaires.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la Conférence

La Conférence sera officiellement ouverte le 13 octobre à 10 heures, au Palacio de Congresos de Madrid (Paseo de la Castellana, 99, 28046, Madrid, tél: 337 81 00 - 337 81 01, télex: 47678PECME, fax: 597 10 94), par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ou par son représentant. Le Directeur exécutif, ou son représentant, fera une déclaration liminaire, et un représentant du pays hôte prononcera une allocution de bienvenue.

Point 2 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la Conférence élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur. Ils composeront le Bureau de la Conférence (article 23).

Point 3 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes s'appliquera mutadis mutandis à la présente Conférence (document UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

Un ordre du jour provisoire, établi par le Directeur exécutif (article 10), a été distribué avec la lettre d'invitation (UNEP(OCA)/MED IG.4/1).

Une proposition d'emploi du temps est annexée au présent document. Il est prévu que le Secrétariat occupera la matinée du vendredi 14 à établir le texte du Protocole pour signature dans les quatre langues officielles.

Point 5 de l'ordre du jour - Examen du projet de Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol

La réunion sera saisie des documents ci-après:

- Rapport de la quatrième réunion d'experts sur le Protocole "offshore", Madrid, 11-12 octobre 1994(document UNEP(OCA)/MED WG.81/4)
- Projet de Protocole "Offshore" (UNEP(OCA)/MED IG.4/3)

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport de la commission de vérification des pouvoirs

Chaque Partie contractante sera représentée à la Conférence par un représentant accrédité qui pourra être accompagné des suppléants ou conseillers qu'elle estimera nécessaires (article 18 du règlement intérieur). Les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants et des conseillers seront communiqués par les Parties contractantes au Directeur exécutif avant la séance d'ouverture. Le Bureau de la Conférence examinera les pouvoirs et fera rapport à la Conférence (article 19).

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption de l'Acte final de la Conférence

Un projet d'Acte final de la Conférence sera soumis à la Conférence pour adoption. Il comprendra un compte rendu des débats, les décisions prises, ainsi que le texte définitif du Protocole. La Conférence procédera à un vote séparé sur chacun des articles du Protocole avant d'adopter le Protocole dans son ensemble.

Point 8 de l'ordre du jour - Signature de l'Acte final

L'Acte final sera signé par les représentants des Parties contractantes prenant part à la Conférence. Les dispositions détaillées en vue de la signature de l'Acte final seront arrêtées en accord avec le Bureau de la Conférence.

Point 9 de l'ordre du jour - Signature du Protocole

Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de mer et de son sous-sol sera ouvert à la signature des représentants des Parties contractantes. Les dispositions détaillées en vue de la signature du Protocole seront arrêtées en accord avec le Bureau. Il restera ouvert à la signature du 15 octobre 1994 au 14 octobre 1995 au ministère des Affaires étrangères du Gouvernement de l'Espagne.

Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

La clôture de la réunion sera prononcée le vendredi 14 octobre 1994 à 18 h 30.

ANNEXE

Emploi du temps proposé

Date	Séance	Points de l'o.d.j.
Jeudi 13 octobre	Matinée (9 h 30 - 12 h 30)	1, 2, 3, 4, 5
	Après-midi (14 h 30 - 18 h 30)	5 (conclusion), 6
Vendredi 14 octobre	Matinée (9 h 30 - 12 h 30)	Libre
	Après-midi (14 h 30 - 18 h 30)	7, 8, 9, 10

Pause café: 11 h
16 h